



FLASH INFO : Postes ouverts
au concours de CPIP 2025 :
Toujours plus de missions, toujours moins de
collègues !

Un arrêté du 15 janvier 2025 est venu fixer le nombre de postes ouverts au concours.

Ce nombre est fixé à 103 répartis de la manière suivante :

Concours externe sur épreuves : 40 postes.

Concours externe sur titres : 4 postes.

Concours interne : 37 postes.

3e concours : 6 postes.

Pensions et invalides militaires : 10 postes

Recrutement travailleur handicapé : 6 postes

La CGT IP a sollicité le ministère et les parlementaires dès les annonces budgétaires du gouvernement Barnier pour 2025.

La CGT IP a renouvelé son alerte en ce début d'année 2025.

En 2022 : 360 postes

En 2023 : 128 postes

En 2024 : 132 postes (qui ne couvrait déjà que les départs en retraites et les ouvertures d'établissements avec aucune création de postes).

En 2025 : 103 postes qui ne vont pas couvrir les départs et créations.

Nous rappelons que 450 postes ne sont aujourd'hui pas pourvus sur les organigrammes et que les milieux ouverts voient, à l'image de la surpopulation carcérale, leur nombre de mesures suivies exploser. Plus de 15% des postes de DPIP sont également vacants et les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous craignons le pire pour le nombre de postes ouverts au concours 2025.

Le gouvernement n'applique donc des principes de décroissance qu'à ses administrations.

Les annonces tonitruantes du ministre vont s'exploser sur le mur de la réalité des effectifs et de la charge de travail !

La CGT revendique en matière budgétaire :

- que le budget alloué à l'administration pénitentiaire connaissent une réelle augmentation (et non le 1 % prévu malgré l'inflation)
- que le budget alloué à l'administration pénitentiaire tienne compte de l'augmentation prévisible des dépenses liées à l'immobilier pénitentiaire et aux questions sécuritaires et soit

augmenté d'autant de façon générale afin que les budgets d'insertion et de fonctionnement des SPIP ne soit pas lésés.

- que les recrutements prévus tous corps confondus (personnels administratifs, directeurs, conseillers, surveillants, psychologues, éducateurs, assistants de service social) soient à la hauteur des recommandations du conseil de l'Europe en terme de ratio de prise en charge (entre 40 et 60 personnes par agent). Le rapport du sénat du 15 février 2023 sur l'évaluation des services pénitentiaires d'insertion et de probation dans ses propositions 1 et 3 souligne l'impérieuse nécessité de poursuivre les recrutements pour atteindre cet objectif.
- que les mesures alternatives à la détention (placement extérieur, TIG) voient leurs budgets renforcés et non grignotés du fait des nouveaux programmes immobiliers.
- que des mesures soient prises pour revaloriser les carrières en SPIP, fidéliser les agents et renforcer l'attractivité des métiers (notamment concernant la filière administrative et les fonctions supports pour lesquelles le régime indemnitaire est défavorable par rapport au reste du ministère de la justice).
- que le budget de la justice soit augmenté dans sa globalité tant sur les aspects civil et pénal. Notre ministère est sous doté en comparaison de ses homologues européens ou des pays de l'OCDE. Même comparé aux pays à PIB par habitant comparable la France investi moins à la fois en pourcentage du budget de l'état qu'en niveau par habitant (France 80 euros par habitant, Allemagne 140 euros rapport 2023 de la commission européenne pour l'efficacité de la justice).
- que le prisme de la justice pénale ne soit pas appréhendé, y compris budgétairement, par le tout carcéral. Le rapport du CESE du 13 septembre 2023 sur le sens de la peine offre ainsi plusieurs pistes intéressantes en la matière (création d'une peine autonome de probation, accompagnement social des victimes et des auteurs, réflexion sur les courtes peines...)

Face à ce constat, la DAP doit prendre ses responsabilités, la multiplication des actes professionnels demandés aux différents corps doit cesser !

Des organisations de travail dégradées doivent être mises en place partout où les organigrammes de références ne sont pas atteints.

La CGT IP rappelle que les moyens humains et financiers resteront un préalable indispensable à l'efficacité du service public pénitentiaire.

La CGT IP continuera à lutter dans l'intérêt de l'ensemble des agents et pour la qualité du service public.

Fait à Montreuil, le 20/01/2025
Le bureau national
CGT Insertion Probation